

PROCES VERBAL

**De l'installation du Conseil Communautaire et de
l'élection d'un Président et de Vice-Présidents**

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

Nota : Ce procès -verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire. Il doit en outre être dressé en double exemplaires dont l'un est immédiatement transmis au Sous-Préfet, l'autre reste déposé au Secrétariat de la Communauté de Communes

Nombre de membres dont le
Conseil Communautaire doit
être composé-----

32

Nombre de conseillers en
exercice -----

32

Nombre de conseillers qui
assistaient à la séance-----

30

L'an Deux mille vingt, le quinze juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées créée par arrêté préfectoral du 21 décembre 1995 se sont réunis à l'Hôtel Communautaire Rue du Maréchal Juin à Thourotte sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes des Deux Vallées conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM. les conseillers communautaires

1. M. VAN ROEKEGHEM Emmanuel	14. M. LEFEVRE Pascal	27.MME FONTAINE Valérie
2. MME DRELA Geneviève	15. M. DAMIEN Jean Pierre	28. M. DUBRENAT Emile
3. MME MONFORT Mélanie	16. MME DACQUIN Françoise	29. M. SERVAIS Claude
4. M. JOLY Bernard	17. MME BALITOUT Hélène	30. MME BACONNAIS Sandrine
5. M. BONNARD Jean Yves	18. M. LETOFFE Jean Guy	31.
6. M. BEURDELEY Daniel	19. M BONNETON André	32.
7. M. TASSIN Jackie	20. M. POTET Patrick	
8. MME VANDENBROM Françoise	21. MME FRETE Thérèse	
9. MME PIHAN GAUMET Florence	22. M. DROUET Thierry	
10. M. PASTOT Dominique	23. M. CARVALHO Patrice	
11. M. BOURDON Didier	24. MME DAUMAS Corinne	
12. MME VANPEVENAGE Valérie	25. M. PIAR Joël	
13. M. CUELLE Rémy	26. MME GRANDJEAN Marie Pierre	

Absents : Monsieur IBRAN Patrick qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Monsieur RICARD Jean Marie qui avait donné pouvoir à Madame DRELA

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur André BONNETON, Doyen, qui, après l'appel nominal a déclaré installés MM. :

BAILLY	M. VAN ROEKEGHEM Emmanuel
CAMBRONNE LES RIBECOURT	Mme DRELA Geneviève M. RICARD Jean Marie Mme MONTFORT Mélanie
CHEVINCOURT	M. JOLY Bernard
CHIRY OURSCAMP	M. BONNARD Jean-Yves
LONGUEIL-ANNEL	M. BEURDELEY Daniel M. TASSIN Jackie Mme VANDENDROM Françoise Mme ENGELEN Béatrice
MACHEMONT	M. PASTOT Dominique
MAREST SUR MATZ	M. BOURDON Didier
MELICOCQ	Mme VANPEVENAGE Valérie
MONTMACQ	M. CUELLE Rémy
PIMPREZ	M. LEFEVRE Pascal
RIBECOURT DRESLINCOURT	M. LETOFFE Jean-Guy Mme BALITOUT Hélène M. BONNETON André Mme CUZY Bernadette M. POTET Patrick
LE PLESSIS BRION	M. DAMIEN Jean-Pierre Mme DACQUIN Françoise
SAINT LEGER AUX BOIS	M. DROUET Thierry
THOUROTTE	M. CARVALHO Patrice M. PIAR Joël Mme DAUMAS Corinne M. IBRAN Patrick Mme GRANDJEAN Marie-Pierre Mme FONTAINE Valérie M. DUBRENAT Emile
TRACY LE VAL	M. SERVAIS Claude
VANDELICOURT	Mme BACONNAIS Sandrine

dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire, Madame MONFORT Mélanie, la plus jeunes des membres.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la réception en Sous-préfecture le 16 juillet 2020 (voie électronique)
Publication le 16 juillet 2020
Le Président,



OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS (1)

- (1) On consignera ici les observations ou les réclamations qui auront été présentées au cours de la séance

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS (2)

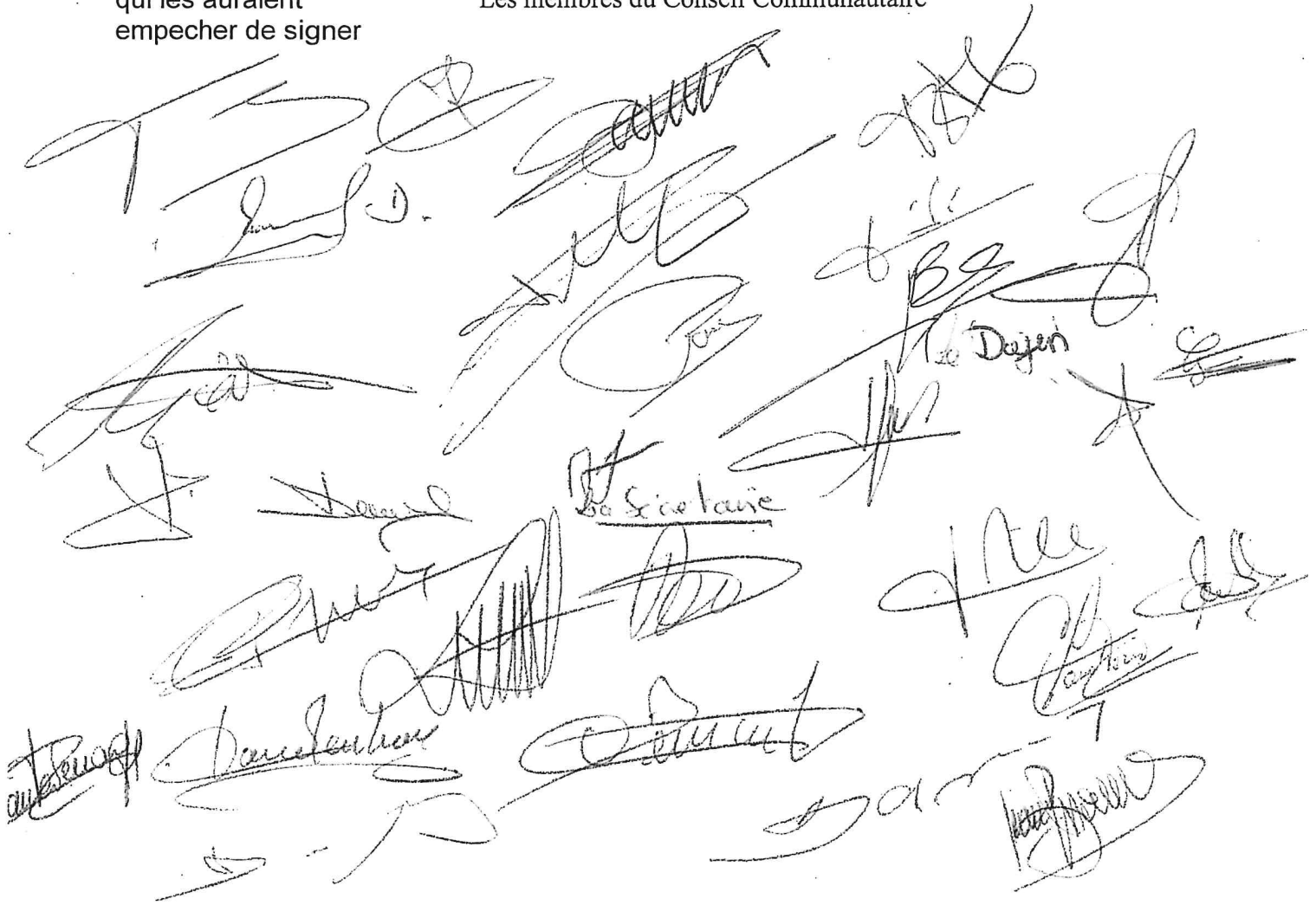
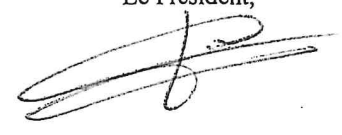
- (2) Toute les conseillers devront signer le registre des délibérations du conseil communautaire et sur le procès verbal ou mention devra être faite sur les causes qui les auraient empêcher de signer

Le doyen d'âge du conseil,

Le Président,

Le secrétaire,

Les membres du Conseil Communautaire



The lower section of the document contains numerous handwritten signatures in black ink. Some signatures are clearly legible, such as 'Le Doyen', 'Le Secrétaire', and 'Jean-Louis'. Other signatures are more stylized and difficult to read. The signatures are arranged in several rows, filling the bottom half of the page.